Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201659-20250327-D2025-003-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2025
Publication : 08/04/2025

République Française
Département de la Loire
MAIRIE DE PANISSIERES
Décision 2025-003-MPG-MAPA Lot 8 Menuiseries Manufacture

DECISION MUNICIPALE N°2025-003

OBJET : **Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation et réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet – Attribution du lot n°8 « menuiseries intérieures bois – mobilier fixe ».**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation du Conseil municipal accordée à M. Le Maire par la délibération n° MPG/ 01 2025 006 en date du 28 janvier 2025, rendue exécutoire,
Vu le marché public de travaux diligenté en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP) 2019,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 janvier 2025 au BOAMP, le 04 février 2025 auprès du Progrès.fr, le 05 février 2025 auprès du Progrès Ed. de la Loire et Ed. du Rhône et le 06 février 2025 auprès du Pays d'Entre Loire et Rhône,
Vu la session d'ouverture des plis en date du 18 février 2025 avec constat du dépôt de 3 plis,
Vu l'avis de la commission MAPA ad hoc en date du 24 mars 2025,

Considérant que la commune de Panissières engage des travaux pour rénover et réhabiliter la manufacture Loire-Piquet, bâtisse remarquable, pour développer un pôle culturel accueillant le musée, la lecture publique, les activités associatives et les initiatives citoyennes.
Considérant que 18 lots sur les 19 lots constitutifs du MAPA des travaux de réhabilitation de la Manufacture Loire Piquet ont été attribués par décision du Maire du 20 janvier 2025, il convenait de relancer la procédure au bénéfice du lot n°8 infructueux, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,

DECIDE

- D'accepter l'offre suivante :

LOT 08 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS - MOBILIER FIXE	**SAS LITO AGENCEMENT**	SIRET : 920.770.682.00010	Lieu-dit Le Chatelard 69390 Millery	**Montant HT : 260 000,00 €**

- D'informer le Conseil municipal des présentes dispositions lors de la prochaine réunion publique,

A Panissières, le 27 mars 2025,
Le Maire, Christian MOLLARD

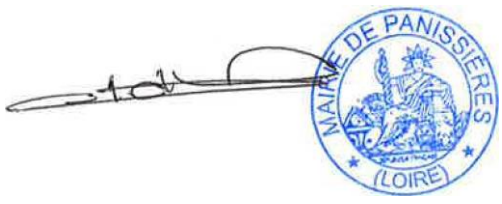

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 08 avril 2025.Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.